



Commune de SANCERRE
Département du CHER

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 06 avril 2018**

Date de la convocation

29/03/2018

Date d'affichage

29/03/2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Présents : Mmes et MM. Thierry VILNAT, Valérie COTAT, Carine VERON, Philippe FRADIN, Adjoint, Jacques MILET, Allain AUDRY, Marie-Françoise RAFFAITIN-PLANCHON, Jean-Philippe DAMIEN, Christelle SENOTIER, Sébastien GEOFFROY, Lysel EBBINGE, Elisabeth BONNET, Stéphane MARCHAND, Martine BRION.

Absents excusés : M. Amaury COUET, Adjoint, Mmes et M. Annie TRENTIN, Anne-Laure JOUMAS, Jean-Claude DORLEANS.

ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Amaury COUET à M. Thierry VILNAT, Mme Annie TRENTIN à Mme Christelle SENOTIER.

Absent : /

M. Sébastien GEOFFROY a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle les questions qui figurent à l'ordre du jour :

- Aliénation immeubles
- Avenants conventions d'assistance technique
- Convention de location de terrain
- Prestation de coordination sécurité protection de la santé pour les travaux du point info de Chavignol
- Rapports annuels Eau et Assainissement 2016
- Bilan d'activités Syndicat Mixte de Pays 2017
- Recrutement policier municipal
- Recrutement emplois saisonniers
- Compte de gestion du receveur (2017)
- Compte Administratif 2017
- Affectation du résultat
- Subventions aux associations
- Dotation aux amortissements
- Admission en non valeur
- Budget Unique 2018
- Vote des taux 2018
- Désignation d'un représentant de la Commune à l'association Petites Cités de Caractère au niveau national
- Information concernant la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire
- Questions diverses

N°2018 - 20

Aliénation
3.2

OBJET : Aliénation immeuble (Cellier)

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 Octobre 2017 furent définies les conditions de vente de certains immeubles communaux.

Par suite, le Conseil Municipal a acté, par délibération du 16 Février 2018, la vente de l'immeuble cadastré section AH n° 288 (cellier) au profit de M. Allain Audry pour un montant de 5.000 €.

M. le Maire expose que par courrier reçu en mairie, M. Allain Audry qui s'était porté acquéreur de l'ancien Cellier de la Place du Puits du Marché, a fait connaître, le 28 Février 2018, qu'il renonçait à cet achat pour des

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 avril 2018

raisons d'ordre privé.

Parallèlement M. le Maire fait savoir que M. Jean-Dominique Vacheron domicilié à Sancerre (18) a transmis en mairie une offre d'achat pour ce même immeuble.

* offre pour l'acquisition du Cellier de la Place du Puits du Marché (mise à prix à 4.000 €) pour un montant de 5.000 €.

Compte tenu de l'exposé qui précède et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- 1°) de prendre acte du renoncement de M. Audry

- 2°) d'aliéner l'immeuble appartenant à la Commune, cadastré section AH n° 288 pour partie (usage cellier pour 40 m²) au profit de M. Jean Dominique Vacheron pour un montant de 5.000 €.

L'intégralité des frais de notaire et autres frais inhérents à cette transaction sera à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil mandate M. le Maire pour signer tous les actes à intervenir se rapportant à cette opération.

La recette sera inscrite au budget communal.

A noter que les services des Domaines ont fait connaître, en leur temps, que leur consultation n'était pas nécessaire compte tenu du fait que la commune est inférieure à 2.000 habitants.

N°2018 - 21

Aliénation
3.2

OBJET : Aliénation immeuble (Cave)

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 Octobre 2017 furent définies les conditions de vente de certains immeubles communaux.

M. le Maire expose que par courrier reçu en mairie, M. Jean-Dominique Vacheron domicilié à Sancerre (18) a transmis une offre d'achat pour l'immeuble - à usage de cave – cadastré section AH n° 295 pour un montant de 8.000 € (mise à prix d'origine).

Compte tenu de l'exposé qui précède et sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'aliéner l'immeuble appartenant à la Commune, cadastré section AH n° 295 (usage de cave) au profit de M. Jean Dominique Vacheron pour un montant de 8.000 €.

L'intégralité des frais de notaire et autres frais inhérents à cette transaction sera à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil mandate M. le Maire pour signer tous les actes à intervenir se rapportant à cette opération.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

La recette sera inscrite au budget communal.

A noter que les services des Domaines ont fait connaître, en leur temps, que leur consultation n'était pas nécessaire compte tenu du fait que la commune est inférieure à 2.000 habitants.

* * * *

Pour faire suite aux annonces parues dans diverses presses locales (Voix du Sancerrois, Berry Républicain, Régional de Cosne, Journal de Gien) M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition pour l'acquisition de l'immeuble de la rue de la Croix de Bois.

Il propose de réunir la commission des finances prochainement pour étudier l'offre comme il convient.

* * * *

N°2018 - 22

Contribution budgétaire
7.6.1

OBJET : Avenants conventions d'assistance technique : ingénierie des territoires

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le 30 Mars 2016, la Ville de Sancerre a adhéré à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour des missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et le pilotage de leurs projets d'aménagement dans différents secteurs d'activité :

- Ingénierie territoriale
- Voirie et espaces publics
- Bâtiments
- Eau potable et Assainissement
- Développement durable et environnement
- Restaurations municipale ou intercommunale
- Usage des technologies de l'information et des

communications

Compte tenu de ce qui précède, la Ville a fait appel à l'Agence Cher – Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance technique pour le réaménagement du carrefour de la Croix Saint-Ladre d'une part et pour l'étude du Plan de Circulation de Sancerre d'autre part.

Il y a lieu pour poursuivre les missions de conclure un avenant de prolongation à la convention initiale :

* avenant de prolongation pour une mission d'assistance technique pour le réaménagement de la Croix Saint-Ladre : 2.808 € TTC

* avenant de prolongation pour une mission d'assistance technique pour l'étude du Plan de circulation de Sancerre : 7.488 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer les avenants de prolongation à

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

intervenir suivants :

* mission d'assistance technique pour le réaménagement de la Croix Saint-Ladre pour un montant de 2.808 € TTC.

* mission d'assistance technique pour l'étude du Plan de circulation de Sancerre pour un montant de 7.488 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget communal

M. Vilnat informe le Conseil qu'une réunion est prochainement programmée pour le dossier d'étude du Plan de Circulation en Ville avec le groupe de travail composé de MM. Dorléans, Couet et Vilnat.

Le groupe se sert de supports de travail établis notamment par M. Dorléans ainsi que des supports touristiques retrouvés dans les archives de la mairie.

N°2018 - 23

Location terrain
3.3

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Location terrain

M. le Maire expose qu'à la demande de la trésorerie de Sancerre, il y a lieu de conclure une convention de location avec la SA Guy Saget – domicile Pouilly-sur-Loire – pour un terrain situé le Haut de Creux à Sancerre – section ZC n° 411 pour une superficie de 1000 m².

Une délibération initiale du 28 Juin 2007 proposait cette portion de terrain à la vente au profit de M. Saget ; ce dernier n'avait pas souhaité donner suite à l'acquisition du terrain mais l'a toujours loué.

Afin d'actualiser cette situation, il est proposé d'établir une convention avec M. Saget afin d'encaisser le montant des loyers à venir (étant bien compris que les loyers passés ont toujours été encaissés) conformément à l'indice de révision des loyers – soit 916,60 € au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer la convention ad hoc à intervenir.

N°2018 - 24

Autres contrats
1.4

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Prestation de coordination sécurité protection de la santé pour les travaux du point info de Chavignol

M. Vilnat, Adjoint, expose au Conseil Municipal que compte tenu de l'intervention de plusieurs corps de métier sur le chantier d'aménagement d'un équipement touristique à Chavignol et la proximité d'un axe routier départemental, il y a lieu de souscrire un contrat relatif à une prestation de coordination sécurité, protection de la santé (SPS).

Après consultation, le Maître d'œuvre a sollicité les services de l'Apave de Bourges pour un montant de 920 € HT.

En cas d'intervention complémentaire à la demande du Maître

d'Ouvrage, une vacation d'une heure serait facturée au prix de 40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer le contrat relatif à une prestation de coordination sécurité protection de la santé (SPS) auprès des services de l'APAVE de Bourges, pour les travaux d'aménagement d'un point touristique à Chavignol – commune de Sancerre -

Les crédits sont inscrits au budget communal.

Les travaux devraient commencer tout prochainement.

N°2018 - 25

Environnement
8.8

OBJET : Rapports annuels eau et assainissement 2016

MM. Pabiot et Vilnat font part au Conseil Municipal des travaux du SIVOM d'AEPA Sancerre/Saint-Satur réalisés sur l'année 2016.

EAU POTABLE :

Service en affermage, le délégataire est la société SAUR. Le contrat en cours a pris effet le 01 Juillet 2005 et il est d'une durée de 12 ans.

Durant l'année 2016, il a été produit 457.334 m³ (prélevés au captage de « Bois Vert »), importé 33.154 m³ auprès du SMERSE et exporté 31.743 m³ auprès de la Commune de BUE.

Le volume d'eau potable consommé en 2016 par 2161 abonnés est de 229.738 m³.

Le réseau est d'une longueur de 63,65 kms.

Le rendement du réseau de distribution est de 53,31 %, il était de 55,6 % en 2015.

Le prix de l'eau (TTC) a augmenté de 1,22 % entre le 01 Janvier 2016 et le 01 Janvier 2017, sur la base d'une consommation théorique de 120 m³.

Au 01 Janvier 2017, le prix de l'eau, sur la base de 120 m³, s'élève à 2,48 € TTC le m³ (2,45 € TTC au 01.01.2016).

Les analyses effectuées par l'ARS et par le délégataire au titre de l'auto-contrôle montrent une qualité d'eau conforme à la réglementation en vigueur.

En 2016, le SIVOM a fait procéder à l'installation d'un système anti-intrusion réservoir de « Tue Chien » à SAINT-SATUR et a désigné un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux :

. de renouvellement de canalisations d'eau potable et de reprise de branchements dans diverses rues de SANCERRE et SAINT-SATUR suite à l'étude de gestion patrimoniale,

. de réhabilitation de la bache de reprise du « Stade » à SAINT-SATUR.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

M. Pabiot précise qu'en 2017 le ratio est encore moins bon qu'en 2016 ce qui induit qu'il y a encore énormément de fuites sur le réseau.

Les canalisations du Centre-Ville de Sancerre sont centenaires pour la plupart d'entre elles. Les conséquences sont graves, c'est la raison pour laquelle un marché de maîtrise d'œuvre a été ouvert lors de la dernière réunion du Conseil pour qu'une étude soit réalisée dès que possible afin de prévenir le risque de manque d'eau dans la cité à très court terme si les travaux ne sont pas réalisés dans les toutes prochaines années.

Le SIVOM a sollicité des subventions pour ce faire ; à l'évidence sans ces aides les travaux devront être différés mais à quel prix ? Celui du manque d'eau par intermittence dans certains foyers et d'un gaspillage de l'eau à une époque où il faut préserver les nappes phréatiques.

En 2020, il est question que la compétence gestion des eaux propres et sales revienne aux communautés de communes y compris les eaux pluviales à court terme. Cela implique d'entamer des travaux dès que possible car il sera impossible à une CDC de régler les problèmes de chaque commune dès la première année.....il faudra attendre son tour.....c'est dire que les réseaux de Sancerre devront encore attendre mais cela sera impossible compte tenu de l'ampleur des fuites actuellement constatées.

Il faut absolument se résoudre à faire de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement le prochain chantier prioritaire.

Mme Brion intervient pour réitérer sa défiance vis-à-vis du délégataire et martèle qu'il devrait être possible à ce dernier de prévenir du jour de passage des personnes en charge du relevé des compteurs – A la faveur d'une émission télévisée et compte tenu de ses ressources, elle pense que le délégataire aurait bien les moyens de transmettre un courrier à chacun des habitants pour prévenir du passage de l'agent releveur.

M. le Maire propose de rencontrer les services de la SAUR, en présence du Président du SIVOM d'AEPA de Sancerre / Saint-Satur, pour leur exposer le sujet.

ASSAINISSEMENT :

Service en affermage, le délégataire est la société SAUR. Le contrat en cours a pris effet le 01 Juillet 2010 et il est d'une durée de 12 ans.

185.613 m³ ont été facturés durant l'exercice 2016 pour 1978 abonnés.

Le réseau séparatif représente 37,74 kms et le réseau unitaire est de 7,05 kms, soit un linéaire total de 44,79 kms. 14 déversoirs d'orage sont également existants.

52,65 tonnes de matières sèches ont été produites à la station d'épuration et ont été valorisées en agriculture (épandage).

Le prix de l'assainissement collectif (TTC) n'a pas augmenté entre le 01 Janvier 2016 et le 01 Janvier 2017, sur la base d'une consommation théorique de 120 m³.

Au 01 Janvier 2017, le prix de l'assainissement collectif, sur la base de 120 m³, s'élève à 2,17 € TTC le m³ (2,17 € TTC au 01.01.2016).

En 2016, l'étude de réhabilitation de la station d'épuration, avec raccordement des Communes de MENETREOL-sous-SANCERRE et THAUVENAY, s'est poursuivie notamment par le démarrage de la constitution du Dossier Loi sur l'Eau exigé par la réglementation en vigueur. Le SIVOM a fait procéder aux travaux de réparation/renouvellement du réseau d'eaux usées « Rue du Commerce » à SAINT-SATUR et l'installation d'une mesure de débit de trop-plein au poste de relèvement dit de « Bannay » à SAINT-SATUR.

ooo

Pour information, une facture d'eau potable et d'assainissement collectif, pour un abonné de SANCERRE et/ou de SAINT-SATUR, consommant 120 m³ s'élève globalement au 01 Janvier 2017 à 558,00 € TTC (553,82 € TTC au 01 Janvier 2016), soit 4,65 € le m³.

* * * *

M. Pabiot informe que l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement de la nouvelle Station d'Épuration vient de se terminer. Les communes de Sancerre, Saint-Satur, Ménétréol et Thauvenay sont concernées par le projet. Il est également prévu de réaliser un bac de rétention à St Romble : un cabanon type vigneron sera construit au-dessus.

Les réseaux des petites rues de Sancerre seront mis en « séparatif » autant qu'il sera possible.

N°2018 - 26

Intercommunalité autres
5.7.8

OBJET : Rapport d'activités 2017 Syndicat Mixte de Pays

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre – Sologne.

Il rappelle que le périmètre du Syndicat Mixte s'étend à 62 communes pour 40.995 habitants

Les principales compétences sont :

- * Mise en oeuvre des contrats de Pays
- * SPANC
- * SCoT

- Contractualisation avec le Conseil Régional du Centre pour les Contrats de Solidarité Territoriale

- Contractualisation avec l'Etat pour les Contrats de Ruralité
- Contractualisation avec l'Europe pour le programme Leader

Economie

Initiative Cher
Vitrine des Métiers
Mission Locale
Valorisation et préservation de variétés et races anciennes
dans l'agriculture

Economie touristique

Restauration et hébergements
Site internet et réseaux sociaux
Salon des métiers d'art
Balisage circuits équestres
Création d'un évènement équestre
Pays en Fêtes
Bourse Touristique Sologne
Boucles à vélo Pays Loire Val d'Aubois
Clip promotionnel touristique
Guide touristique « Petit Futé »

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

Environnement

Trame verte et bleue
Natura 2000
Schéma aménagement et gestion de l'eau
Jachères fleuries

Service à la population

OPAH

Comité Départemental pour l'Habitat des Jeunes (CODHAJ)
Agenda 21 local

* * * *

M. le Maire informe le Conseil que ce jour le Pays Sancerre – Sologne a lancé son premier clip touristique pour promouvoir son terroir, son patrimoine, sa gastronomie et ses paysages.

* * * *

M. le Maire précise que suite à la fusion des Communautés de Communes, une CDC ne peut appartenir à 2 Syndicats de Pays ce qui a obligé au départ de 14 communes du Pays Sancerre – Sologne vers le Pays de Bourges.

OBJET : Création poste Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi de Chef de service de Police Municipale principal de 1^{ère} classe (catégorie B). Recrutement presque finalisé : la personne retenue pourrait prendre son service en septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des effectifs de police municipale proposée ci-dessus à compter de ce jour.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le nouvel emploi sont inscrits au budget communal.

OBJET : Recrutement agents contractuels

Sur proposition des Commissions de la Voirie et des Finances, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter trois agents contractuels occasionnels pour faire face aux travaux de balayage et divers travaux d'entretien tant dans les bâtiments que pour les espaces verts pendant la saison touristique, sans compter les nombreux transports de tables et chaises pour l'organisation de divers spectacles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, et en vertu de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 34, alinéa 2, DECIDE, à compter du 09 Avril 2018 jusqu'au 30 Septembre 2018, la création de trois emplois d'agent contractuel occasionnel à temps complet en raison du surcroît de travail engendré pendant la saison touristique à Sancerre, commune classée.

La rémunération suivra la réglementation en vigueur à la date du recrutement.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

Les crédits sont inscrits au budget communal.

A noter que compte tenu des travaux d'aménagement des Remparts et de l'abattage de certains arbres le recours à des emplois saisonniers est diminué d'un mois puisqu'il y aura moins de feuilles à ramasser dès ce prochain automne.

OBJET : Compte de Gestion du Receveur

Sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe FRADIN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Laurent PABIOT, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		434 290.35		335 261.18		769 551.53
Opération de l'exercice	2 084 697.96	2 418 545.06	1 143 199.24	1 682 911.00	3 227 897.20	4 101 456.06
TOTAUX	2 084 697.96	2 852 835.41	1 143 199.24	2 018 172.18	3 227 897.20	4 871 007.59
Résultats de clôture		768 137.45		874 972.94		1 643 110.39
Restes à réaliser			2 403 550.00	1 696 279.00	2 403 550.00	1 696 279.00
TOTAUX CUMULES		768 137.45	2 403 550.00	2 571 251.94	2 403 550.00	3 339 389.39
RESULTATS DEFINITIFS		768 137.45		167 701.94		935 839.39

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En conséquence le compte administratif 2017 est adopté par 16 voix pour, M. le Maire ayant quitté la salle.

N°2018 – 31

Décision budgétaire
7.1.2

OBJET : Affectation du résultat

Vu le Compte de Gestion 2017 du Receveur,

Vu le Compte Administratif 2017,

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de 768 137.45 €,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2017 de la manière suivante au budget 2018 :

* Section d'investissement – recettes

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 319 523.06 €

* Section de fonctionnement – recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 448 614.39 €

OBJET : Subventions aux associations

Mme Véron, Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commission ad hoc réunie le 15 Mars dernier, a proposé d'accorder une subvention aux seules associations locales qui présentent un bilan moral et financier pour l'année écoulée.

La commission a décidé, comme par le passé, de mettre l'accent sur certaines associations qui ont des besoins particuliers ponctuellement et qui l'année prochaine retrouveront un niveau d'aide habituel : il peut s'agir de l'organisation d'une manifestation spéciale due à la date anniversaire de la création de l'association et pour laquelle il est prévu d'organiser un spectacle pour le public plus conséquent pour cette occasion.

Le Conseil Municipal DECIDE d'inscrire au budget une somme globale de 45.000 € pour soutenir le monde associatif.

N°2018 – 33
Amortissement
7.1.3

OBJET : Amortissement : installation d'une prise de guirlande : Esplanade Porte César – année 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, doit se prononcer sur la durée d'amortissement du programme d'éclairage public « Installation d'une prise de guirlande à l'Esplanade Porte César ». Le montant total du programme s'élève à la somme globale de 154.92 € qui se décompose comme suit :

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

- Installation d'une prise de guirlande à l'Esplanade Porte César 154.92 €

Sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer une durée d'amortissement de 1 an concernant le programme de travaux ci-dessus décrit pour un montant global de 154.92 €.

N°2018 – 34
Amortissement
7.1.3

OBJET : Amortissement : mise en place d'un parafoudre : Nouvelle Place – année 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, doit se prononcer sur la durée d'amortissement du programme d'éclairage public « mise en place d'un parafoudre – Nouvelle Place ». Le montant total du programme s'élève à la somme globale de 245.35 € qui se décompose comme suit :

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

- Mise en place d'un parafoudre – Nouvelle Place 245.35 €

Sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer une durée d'amortissement de 1 an concernant le programme de travaux ci-dessus décrit pour un montant global de 245.35 €.

N°2018 – 35
Amortissement
7.1.3

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Amortissement : Remplacement luminaires : Avenue Honoré de Balzac – année 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, doit se prononcer sur la durée d'amortissement du programme d'éclairage public « Remplacement luminaires – Avenue Honoré de Balzac ». Le montant total du programme s'élève à la somme globale de 4 908,85 € qui se décompose comme suit :

- Remplacement luminaires – Avenue Honoré de Balzac 4 908.85 €

Sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer une durée d'amortissement de 1 an concernant le programme de travaux ci-dessus décrit pour un montant global de 4 908.85 €.

N°2018 – 36
Amortissement
7.1.3

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Amortissement : Remplacement de trois bornes : Esplanade Porte César – année 2017

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, doit se prononcer sur la durée d'amortissement du programme d'éclairage public « Remplacement de trois bornes à l'Esplanade Porte César ». Le montant total du programme s'élève à la somme globale de 1 928,57 € qui se décompose comme suit :

- Remplacement de trois bornes à l'Esplanade Porte César 1 928,57 €

Sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer une durée d'amortissement de 1 an concernant le programme de travaux ci-dessus décrit pour un montant global de 1 928,57 €.

N°2018 - 37

OBJET : Admission en non-valeur

Une somme de 3000 € a été inscrite au BP 2018 – M. Carla, Receveur Municipal, communiquera la somme qui sera retenue définitivement pour l'année prochainement – le Conseil devra acter le montant exact lors d'une prochaine séance.

Le Conseil émet le souhait d'apurer les comptes des soldes débiteurs anciens dont on sait pertinemment que les sommes sont absolument irrécouvrables

N°2018 - 38

Décision budgétaire
7.1.2

OBJET : Budget Unique 2018

M. Fradin, Adjoint, fait part au Conseil Municipal de l'analyse financière réalisée par les services de la trésorerie.

Il note que « le cycle de forts investissements se répercute sur certains indicateurs (endettement notamment) dans un contexte de diminution

des dotations mais la commune de Sancerre génère un niveau

d'autofinancement satisfaisant qui lui permet de conserver une situation financière forte ».

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

M. Fradin souligne que ce budget a pour but essentiel de terminer les gros projets initiés au budget 2017, notamment l'aménagement de la Place du Souvenir et des Remparts – il remercie au passage Mmes Bonnet et Brion pour leur collaboration dans le dossier des Remparts -

M. Pabiot rappelle aux membres du Conseil que ce sont pas moins de 6,1 millions d'Euros d'investissement réalisés en 4 ans – 1,6 million d'emprunt – 2,6 millions de soutien financier –

MM. Fradin et Pabiot expliquent les principales dépenses de fonctionnement et détaillent notamment les dépenses de personnels : les avancements d'échelon, le recrutement d'un chargé de projet dans le cadre de la mission Dauge, les emplois saisonniers, le recrutement d'un Chef de Police, le retour d'un agent à 100 % au lieu de 50 % auparavant, l'augmentation de la CSG...

Ils soulignent également l'augmentation du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales) et la stabilisation à la baisse des dotations d'Etat.

Ils pointent particulièrement l'élagage des arbres, la participation au fonctionnement des Caves de la Mignonne, la mise en oeuvre de points à temps, le nettoyage des églises, du Beffroi, du Temple, des rues, les travaux d'entretien de la bibliothèque, l'inscription de la maintenance pour Smart-City etc.....

Ils tiennent à adresser, ainsi que Mme Brion, leurs félicitations aux services techniques pour les peintures réalisées à la bibliothèque, la rampe confectionnée pour l'accès à Saint-Père la None, la rampe du Rond Bourgeois.

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit donc, essentiellement, de terminer les travaux d'aménagement de la Place du Souvenir, des Remparts, du bâtiment de la rue du collège Ribaton, du point info de Chavignol et de concrétiser l'opération Smart-City – concept de Ville intelligente – avec la mise en place de la signalétique dynamique.

Compte tenu de qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur le Rapport de MM. Fradin et Pabiot et sur proposition de la Commission des Finances, vote par chapitre et adopte par 17 voix pour, le budget unique 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

* Section de Fonctionnement

- Dépenses	2.722.973 €
- Recettes	2.722.973 €

* Section d'Investissement

- Dépenses	1.175.821 €
Avec un report de	2.403.550 €
Total	3.579.371 €
- Recettes	1.883.092 €
Avec un report de	1.696.279 €
Total	3.579.371 €

N°2018 - 39

Décision budgétaire
7.2.2

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Vote des taux 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur le rapport de M. Fradin, Adjoint, et sur proposition de la Commission des Finances, décide, par 17 voix pour, de reconduire les taux fixés en 2017 sur l'exercice 2018, à savoir :

* Taxe d'habitation	25,32 %
* Taxe sur le foncier bâti	18,59 %
* Taxe sur le foncier non bâti	36,83 %
* Contribution foncière des entreprises	25,58 %

M. Fradin rappelle que la non augmentation des taux est conforme aux engagements initiaux de l'équipe municipale.

N°2018 - 40

Politique de la Ville
8.5

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 17 Avril 2018

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune à l'Association des Petites Cités de Caractère au niveau national

Par lettre reçue le 12 Mars dernier, Mme la Présidente – Françoise Gatel – de l'association des Petites Cités de Caractère de France a fait savoir que la commune de Sancerre était devenue membre de l'association en tant que commune homologuée pour une durée de 5 ans (2018 – 2022).

Conformément aux statuts de l'association, il y a lieu de désigner un représentant titulaire pour représenter la commune et prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Laurent Pabiot, Maire, pour représenter la Ville de Sancerre pour prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale des Petites Cités de Caractère.

M. Pabiot sera assisté de Mmes Cotat, Adjoint, Brion et Ebbinge pour suivre ce dossier.

OBJET : Information concernant la CDC du Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire

M. le Maire, Président de la CDC du Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, donne quelques informations au Conseil Municipal concernant les compétences et leur coût s'agissant de la CDC (année 2018) :

- Action Sociale

Dépenses	653.300 €
Recettes	256.375 €

- Culture

Dépenses	98.558 €
Recettes	30.758 €

- Service Urbanisme

Dépenses	100.000 €
Recettes	0 €

- La Balance

Dépenses	22.300 €
Recettes	7.300 €

- Economie

Dépenses	75.000 €
Recettes	0 €

- Tourisme

Dépenses	335.000 €
Recettes	60.000 €

- Gymnase

Dépenses	30.030 €
Recettes	0 €

- Aire camping-car

Dépenses	7.080 €
Recettes	0 €

- Piscine

Dépenses	140.000 €
Recettes	30.000 €

- Numérique

Dépenses investissement	3.000.000 €
Soit un remboursement annuel d'emprunt de	130.000 €

Total subventions	599.058 €
-------------------	-----------

Total cotisations	128.331 €
-------------------	-----------

Prévisions budget 2018

Dépenses	4.625.606 €
----------	-------------

Recettes	3.802.316 €
----------	-------------

Compte tenu de ces résultats la CDC a été contrainte d'augmenter ses impôts pour pouvoir investir et financer les services qui sont rendus à l'ensemble de son territoire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et constate que l'investissement dans le numérique (haut débit – fibre optique) est une nécessité pour le territoire ainsi que le développement du service urbanisme.

La crèche est un vrai service rendu à la population, tout comme la Maison de Santé dont Sancerre peut s'enorgueillir – La Ville de Sancerre compte plus de praticiens que la Ville de Cosne –

Dans l'avenir, la CDC devra impérativement développer le secteur tourisme et avoir la gestion de l'Office de Tourisme pour créer une véritable dynamique d'accueil du visiteur – sans oublier de promouvoir notre territoire pour obtenir le classement de nos paysages au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

N° 2018 - 42

OBJET : Questions diverses

* Arbres le long du Canal : A la question posée par M. Dorléans, lors de la dernière séance du Conseil, les services de VNF (Voies Navigables de France) ont fait savoir qu'il est prévu d'abattre 13 peupliers sur la Commune de Sancerre.

Cet abattage n'est pas seulement du à la présence du gui sur les arbres mais à leur état phytosanitaire préoccupant. Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble de l'alignement de peupliers le long de la RD 920 en 2017. Pour les peupliers concernés, il s'agit d'arbres morts ou mourant qui peuvent tomber sur la route comme cela s'est produit lors de la tempête de début Janvier.

En accord avec le Conseil Départemental et pour des raisons de sécurité, les travaux d'enlèvement de ces arbres sont prévus dès que la circulation sera revenue à la normale sur la commune de Saint-Satur.

* M. le Maire informe le Conseil que le Département a décidé

de limiter la vitesse à 70 km/h route de Bourges depuis le stade jusqu'aux virages des Garennes.

* Compte tenu des travaux sur les Remparts, il n'y aura plus d'éclairage public pendant un mois – les travaux de mise en œuvre des enrobés doivent débuter le 23 Avril prochain pendant une semaine. Les riverains seront avisés.

* Le Printemps Solidaire d'Emmaüs se déroulera aux Caves de la Mignonne le 21 Avril 2018 de 10 h à 18 h.

* Le CCAS organise sa distribution de muguet le 30 Avril prochain à partir de 15 h.

* Pièce de théâtre programmée à l'Amandier le 14 Avril 2018.

* Eviter la programmation du Conseil le premier Vendredi du mois en raison de la venue du Cinémobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45